



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
02/09/15

Dossier complet le
02/09/15

N° d'enregistrement
F08215P1173

1. Intitulé du projet

Travaux de création de la piste de Berthe Combette

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
42°a Piste de ski: Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 ha.	Travaux de piste de 0,9 ha hors site vierge

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Cet accès est très largement emprunté pour du ski hors piste et du free-ride et le SIVOM aimerait rendre officielle cette piste pour faciliter l'accès aux secouristes, notamment sur la partie basse où le retour est compliqué jusqu'à Pré Rond.

Le projet vise à débroussailler la partie haute (dans la petite combe) puis à élargir le passage existant dans le massif forestier pour ensuite rejoindre les pistes actuelles de Pré-Rond.

Il n'est pas prévu de terrassement hormis l'enfouissement de certains gros blocs.

Il n'est pas prévu de damage sur la partie haute; seulement sur le chemin en bas de versant.

la piste serait laissée en "toute neige" ni d'équipement en neige de culture.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont les suivants :

Rendre officiel l'itinéraire free-ride et hors piste de la piste de Berthe Combette pour ainsi permettre un accès aisé aux secouristes.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont les suivants :

- Débroussaillage d'aulnes (partie haute) et élargissement via défrichage (partie basse)
- Enfouissement de certains blocs

Les travaux sont prévus pour septembre 2015, après les périodes sensibles de la faune et la saison estivale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet améliorera l'accès secouristes sur un itinéraire aujourd'hui fréquenté et difficile d'accès. Il impliquera également une légère modification des opérations de damage à l'arrivée sur le secteur Pré Rond.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet engendre des terrassements de plus ou moins 2 m d'affouillement ou d'exhaussement sur une superficie inférieure à 50 m² (pour les blocs), il sera donc soumis à déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dans le cadre de la procédure de déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions du secteur en travaux:	
Surface.....	0,9 ha
Volume déblais/remblais.....	<100 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Pré Rond
38580 La Chapelle du Bard

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 45 ° 23 ' 46,2" N Lat. 6 ° 08 ' 09,6 E

Point d'arrivée : Long. 45 ° 24 ' 16,7" N Lat. 6 ° 07 ' 59,9" E

Communes traversées :

La Chapelle du Bard

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Remplacement du télésiège des Plagnes
Création d'un Observatoire de l'environnement

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le site est utilisé en ski hors piste de façon aléatoire.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La Chapelle du Bard est en cours d'élaboration de son PLU.
La carte communale approuvée en 2006 constitue le document d'urbanisme actuel.
Le secteur de Pré-Rond et ses abords est classé pour majorité en "zone boisée".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II n° 3821 "Massif de Belledonne et Chaîne des Hurtières" ZNIEFF I n° 38210023 "Pré Rond"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Nord
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR établi le 31/09/2004 par arrêté municipal n°2004-16248. Le PPR ne couvre pas le secteur d'étude.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 6 km du périmètre N2000 "RESEAU DE ZONES HUMIDES ET ALLUVIALES DES HURTIERES" du 22/12/2003
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des modifications du terrain avec notamment la perte des espaces boisés sur le linéaire concerné. Les périodes de travaux envisagées permettent d'éviter toutes fortes perturbations sur la faune (Travaux en septembre 2015).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la suppression d'espace boisé. Cet aspect a fait l'objet d'un échange avec l'Office Nationale des Forêts et l'agent local.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un aléa avalanche est présent à proximité du projet. Le Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches sera modifié en conséquence.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet pourra être l'objet de nuisances. Il n'y a cependant aucun voisinage humain immédiat susceptible d'être concerné.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet pourra être l'objet de nuisances. Il n'y a cependant aucun voisinage humain immédiat susceptible d'être concerné. Les travaux, à l'automne éviter de déranger les périodes de nidification.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

n

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se fait dans le cadre de l'amélioration de la sécurité sur la piste et sur la canalisation des skieurs sur la piste.

Ce projet est la première étape de la restructuration qui se poursuivra avec le remplacement du télésiège des Plagnes prévu pour 2016 (soumis à étude d'impact).

Les deux zones sont situées dans des contextes très différents et n'auront pas de lien étroit en terme de fonctionnement d'exploitation. Aussi, il apparaît que le risque d'effets cumulés prévisibles est très faible.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création de piste n'engendre pas de terrassement et se fera à l'automne pour éviter au maximum le dérangement de la faune locale en période sensible.

Le projet vise à canaliser les skieurs hors piste évoluant de façon fréquente dans ce secteur et de permettre un accès secouristes qui n'est pas assuré aujourd'hui.

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont d'ores et déjà prévues. De plus un Observatoire de l'Environnement est en train de s'installer sur l'ensemble de la station dont le premier comité de pilotage s'est tenu le 2 juillet 2015.

Le contexte dans lequel s'inscrit le projet ainsi que les méthodes que le pétitionnaire s'engage à mettre en place permettent de penser qu'une étude d'impact complète n'est pas nécessaire.

N

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier comprenant les annexes obligatoires et des informations relatives aux caractéristiques du site.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Alleverd

le,

12/08/2015

Signature



Le Président
SYNDICAT INTER-COMMUNAL
DU COLLET D'ALLEVARD
Mairie d'ALLEVARD
38580 ALLEVARD